



SECTEUR FEDERAL DE LA REGION DE DIJON

Monsieur Charles JODER
Directeur de Région
6 Cour de la Gare
21000 DIJON

Dijon, le 13 octobre 2009

Objet : Préavis régional de grève.

Monsieur le Directeur,

Vous n'ignorez pas que les stratégies des directions qui n'ont de cesse de remettre en cause l'unicité, le caractère intégré de la SNCF, le statut des cheminots et les conditions sociales qui s'y attachent provoquent des inquiétudes, des mécontentements chez l'ensemble des cheminots et ce dans toutes les fonctions.

Il en est ainsi sur la région, les effets de vos orientations ont des conséquences sociales qui se font sentir chez les cheminots avec une dégradation sans précédent des conditions de vie et de travail entraînant stress, mal être et souffrance au travail.

C'est pourquoi le secteur fédéral des cheminots vous a déposé une demande de concertation immédiate en date du 02 octobre 2009 qui portait de fortes exigences revendicatives.

Les éléments apportés le 06 octobre dans le cadre de la réunion de conciliation ne répondent en rien aux attentes des cheminots.

Aussi, conformément à l'article L 2512-2 du Code du Travail, le secteur fédéral des cheminots CGT vous dépose un préavis de grève concernant la période du **lundi 19 octobre 2009 à 20H00 au mardi 20 octobre 2009 à minuit**. Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la région, les agents détachés et ceux éventuellement appelés à les remplacer.

Il est motivé par les exigences suivantes :

- ▶ L'arrêt des restructurations, fusions, fermetures d'établissements contestés par le personnel ;
 - L'arrêt des projets visant à créer des établissements mono-activité ;
 - L'arrêt des transferts de charges vers des filiales et des entreprises privées ;
 - L'arrêt de l'extension de l'EAS ;
- ▶ L'arrêt des méthodes managériales qui mettent en concurrence les cheminots entre eux et qui sont les causes de nouvelles formes de souffrance au travail ;

- ▶ Une autre organisation de la production pour développer le service public ferroviaire SNCF ;
 - La multi-activité des roulements et des résidences dans les établissements traction et commercial train ;
 - La mutualisation des ressources exploitation avec toutes les activités, le maintien de l'infra circulation dans les établissements Exploitation ;
 - Le maintien et développement du fret SNCF par une politique ambitieuse de croissance du trafic pour le wagon isolé nécessitant de conserver et de moderniser les infrastructures (trilage de Gevrey par gravité, plateformes ferroviaires ...) ;
- ▶ Une véritable politique de l'emploi ;
 - Le recrutement au statut en révisant à la hausse les cadres d'organisations et arrêt de la précarisation (CDI – CDD – intérim) ;
 - Le remplacement de tout les agents (retraites, démissions, ...) ;
 - Le passage au CP des contractuels qui le souhaitent ;
 - L'embauche au CP des jeunes en alternance à l'issue du cycle ;
 - L'arrêt de la mobilité contrainte ;
 - La maintien d'une formation générique et transverse permettant un véritable parcours professionnel ;
 - L'amélioration des conditions de vie et de travail, le respect du dictionnaire des filières et de la réglementation du travail ;
- ▶ Un autre dialogue social par la reconnaissance des organisations syndicales représentatives des personnels et des cheminots, de leurs élus ;
- ▶ L'ouverture immédiate de négociations salariales avec la revalorisation de la valeur du point de grille et l'augmentation des pensions ;
- ▶ L'amélioration des facilités de circulation par des mesures permettant de revenir à la gratuité.

La CGT est disponible à tout moment pour engager de réelles négociations sur les revendications exprimées dans le cadre de ce préavis.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Roland FOURNERAY
Secrétaire Général